

exigences des activités commerciales et à l'agrément des habitants.

L'échantillon de tissu urbain qui sera ainsi « greffé » sera un centre vivant, avec des logements, des équipements socioculturels, des magasins, des bureaux, une gare routière en remplacement de la gare de chemin de fer, des voies piétonnes, des espaces verts. Il complètera le centre actuel, auquel il sera relié. Les organisateurs du concours souhaitaient des idées et une rupture avec les méthodes d'aménagement traditionnelles, tout en ménageant un souci de réalisme. Ils auront ce qu'ils cherchaient, en particulier avec la « Prairie », grande place verte, sorte de forum autour duquel s'organisera la vie du nouveau centre et qui réunira les souvenirs historiques de Regina. Un musée des traditions populaires sera logé dans d'anciens silos à blé que l'on aura transportés là, autour d'un petit étang ; un musée du rail exposera de vieilles locomotives aux cuivres rutilants, soit dehors, soit dedans, suivant la saison. Des passages piétons, couverts et traités en serres pourront l'hiver être utilisés à partir des parkings souterrains. Le réseau de passages protégés pénétrera dans le centre-ville actuel. Au printemps et en été, les piétons disposeront d'espaces verts urbains de caractère très divers qui leur permettront d'atteindre les espaces verts plus naturels de la périphérie. Toute trace du chemin de fer actuel ne sera pas détruite, mais pourra prendre une autre forme : telle le « Mail des fêtes », longue promenade plantée d'arbres qui deviendra un élément de liaison entre l'est et l'ouest de la ville.

Le projet de Michel et Claire Duplay, dont la réalisation s'étendra sans doute sur de nombreuses années, a le mérite d'être divisé en opérations modulaires et autonomes qui peuvent être prises en charge par des promoteurs différents, publics ou privés, le maillage de l'espace assurant la cohésion de l'ensemble. Certaines opérations sont invariables parcequ'elles sont nécessaires aux activités de la ville et à la continuité morphologique urbaine, d'autres se prêtent à des substitutions : tel programme peut être remplacé par un autre de dimension équivalente, selon l'évolution des besoins de la population. Cette souplesse dans l'aménagement a dû aussi séduire le jury. ■

économie



Le Canada et la Communauté économique européenne ont signé le 6 juillet dernier, à Ottawa, un accord cadre qui est destiné à donner une base contractuelle au développement de leurs relations économiques. En ce qui concerne le Canada, l'accord est dans la ligne du gouvernement libéral de M. Pierre Elliott Trudeau, qui vise à réduire la dépendance économique du pays à l'égard des Etats-Unis sans pour cela le lier étroitement à d'autres puissances.

Qu'il s'agisse d'exportations ou d'importations, la structure globale du commerce extérieur canadien est claire : les échanges se font pour les deux tiers avec les Etats-Unis, pour 10 p. 100 à 13 p. 100 avec la Communauté (neuf pays), pour 20 p. 100 avec un grand nombre de pays différents (1). Ces proportions sont restées stables au cours des trois dernières années. L'observation sur une longue période fait apparaître une diminution régulière de la part de la Communauté, évolution qui tient à ce que la part du Royaume-Uni n'a cessé de diminuer. Longtemps deuxième client et deuxième fournisseur du Canada, la Grande-Bretagne a même cédé cette place au Japon. La poursuite de cette tendance ne pourrait que rendre très difficile l'accroissement de la part de la Communauté européenne dans l'ensemble des échanges extérieurs canadiens.

1. Aux neuf pays de la Communauté, le Canada vend surtout des céréales, de la pâte à papier et du papier, du cuivre, du bois d'œuvre, des minerais (zinc, fer, nickel), de l'aluminium, de l'amiante. Le Canada leur achète surtout des automobiles et des tracteurs, des machines de bureau, des structures métalliques, des articles chaussants, des vins et spiritueux, des livres, des pneumatiques.

Canada et C.E.E.

Un accord de coopération

Par l'accord cadre, les deux parties se font bénéficier de la clause de la nation la plus favorisée, mais sans tarifs douaniers préférentiels, et annoncent la création d'un « comité mixte de coopération ». Celui-ci, qui doit se réunir prochainement à Bruxelles, aura pour mission d'encourager le développement des relations économiques

Les échanges



entre la Communauté et le Canada. Ce développement devra dépendre essentiellement, selon les signataires, de l'initiative du secteur privé et ne pas se substituer aux coopérations actuelles de pays à pays.

Pour la Communauté, l'accord constitue une expérience nouvelle. Selon le porte-parole de la commission des Communautés, « c'est la première fois qu'un accord économique de coopération est conclu avec un pays hautement industrialisé. Il doit permettre aussi de savoir si la Communauté a vocation à une coopération allant de pair avec des relations bilatérales entre Etats ».